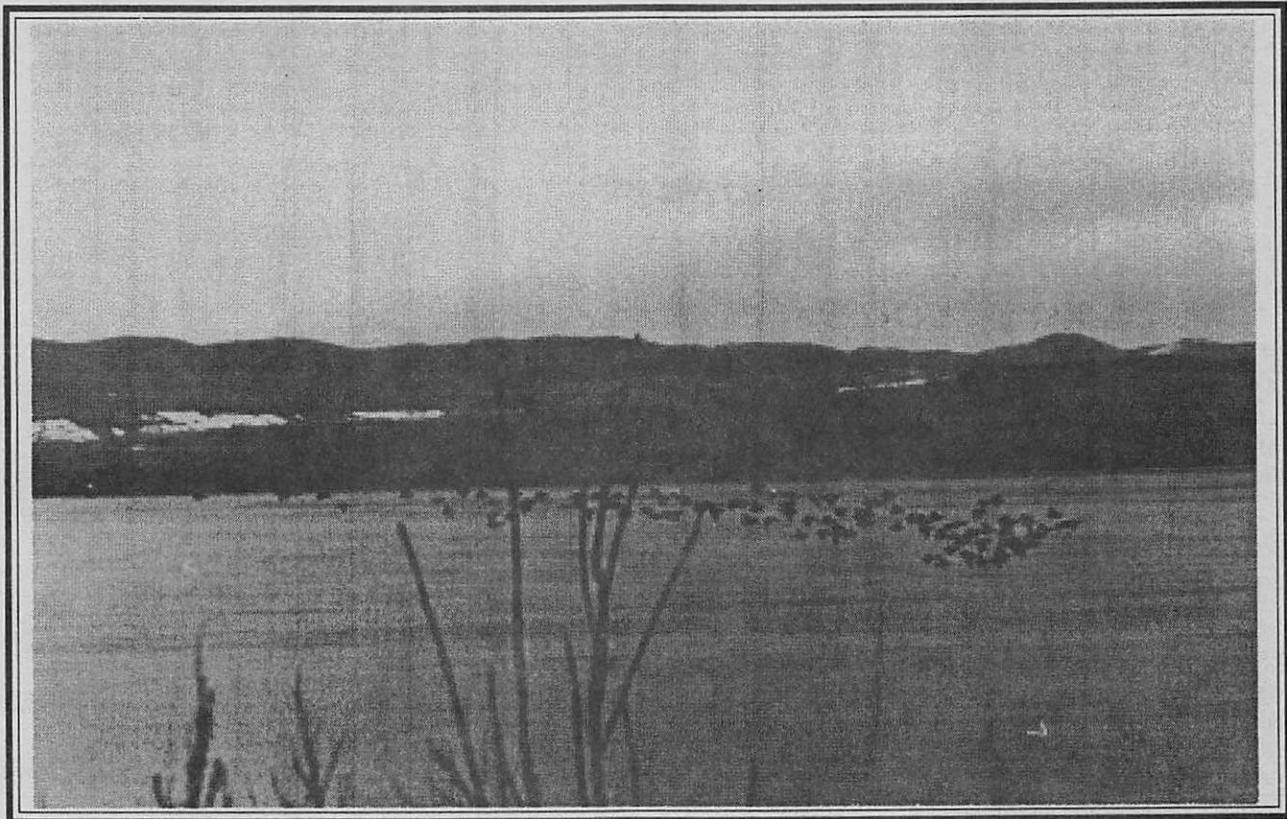


L'ECHO DE ST-FRANÇOIS

Journal communautaire de St-François Vol.3 No.11



SOMMAIRE

L'Écho du Patrimoine	3-4	L'Écho des loisirs et des sports	18
Bibliothèque du Rocher	5	Communiqués	19
Comment ça va?	6-7	Les Jeux de l'Écho	20
Cercle de Fermières	8	Calendrier des activités	21
La Recette de l'Écho	10	L'Écho municipal	22-29
Réflexion	12	Les petites annonces de l'Écho	31
Chronique	14-15		

OCTOBRE 1996



C.P. 321
 St-François de Montmagny - G0R 3A0
 Tél.: (418) 259-2567

Journal Communautaire réalisé bénévolement

Réjean Cloutier	Publicité	259-2567
Jocelyne Roy	Trésorière	259-2114
	Petites Annonces	259-2114
Rosaire Simard	Distribution	259-7888
Raynald laflamme	Équipe de rédaction	259-2659
	Secrétariat	
Lorraine Lamonde	Équipe de montage	259-2433
Jean-François Noël	Directeur	259-7641
Conrad Lamonde	Directeur	259-7295

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

CONTRIBUTION	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	\$10.00	\$ 96.00
1/4 page	15.00	144.00
1/2 page	30.00	288.00
1 page	50.00	480.00
ABONNEMENT ANNUEL EXTÉRIEUR	3.00	24.00
ABONNEMENT GRATUIT À TOUS LES RÉSIDENTS DE ST-FRANÇOIS		
Petite Annonce	2.00	

Impression: **Imprimerie St-Raphaël Enr.**
 Photo 1ère page numération, gracieuseté de Garant Inc.

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada

AVIS AUX ORGANISMES

VEUILLEZ PRENDRE NOTE

QUE LA DATE DE REMISE
 POUR VOS ARTICLES,
 PUBLICITÉS ET ANNONCES EST

LE 13 DE CHAQUE MOIS

P.S.: Vous avez quelques minutes? Nous recherchons des bénévoles pour l'assemblage du journal.

**POUR L'ANNÉE 96, LE COÛT
 D'UN ABONNEMENT EXTÉRIEUR
 EST DE:**

**\$3. coût mensuel
 \$24. coût annuel**

**NUMÉROS DE TÉLÉPHONE
 IMPORTANTS**

- AMBULANCE:248-2000**
- C.L.S.C. A.SAVARD248-1518**
- FEU:248-3360**
- MUNICIPALITÉ259-7228**
- SÛRETÉ DU QUÉBEC:248-3705**
- CENTRE ANTI-POISON
 DU QUÉBEC:1-800-463-5060**
- TEL-JEUNES:1-800-263-2266**



Association des
 médias écrits
 communautaires
 du Québec



HOMMAGE À MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE BONNEAU

Né à St-François de la Rivière-du-Sud en 1916, d'Adélarde Bonneau, chantre et cordonnier réputé, et de Adéline Goupil, Louis-Philippe Bonneau fit ses études secondaires au Collège de Lévis avant d'obtenir son diplôme d'ingénieur de l'Université Laval en 1942.

De 1942 à 1946, il exerça sa profession d'ingénieur à la Canadian Johns-Manville. Puis il revint à l'Université Laval; d'abord comme chargé de cours au département de génie mécanique avant de devenir en 1954 le directeur de ce même département. En 1960, il était le doyen de la faculté des sciences et dès 1961, il devint le premier vice-recteur laïque de l'Université Laval, poste qu'il occupa jusqu'en 1972. Pendant encore quelques années, il remplit des fonctions de conseiller au sein des universités et collèges du Canada.

Sa charge professionnelle ne l'a pas empêché d'accepter pendant ces mêmes années de participer à certains Conseils de recherches et de devenir membre de bureaux de direction de quelques institutions. De même, guidé par son désir d'approfondir ses connaissances et conscient de pouvoir enrichir celles des membres de sa profession, tout au long de sa carrière, il fut un membre actif de différentes associations scientifiques et professionnelles.

Soucieuses de souligner son apport considérable à l'avancement des sciences appliquées et son implication au profit de ces mêmes associations, pas moins de six universités canadiennes d'une part l'ont gratifié d'un doctorat «honoris causa» alors que le gouvernement canadien d'autre part lui décernait en 1970 la décoration d'Officier de l'ordre du Canada.

Cette dernière décoration marquait en quelque sorte le couronnement d'une carrière scientifique bien remplie et son retrait, quasi officiel, du milieu universitaire, et annonçait l'ouverture à un nouvel engagement qui, cette fois s'épanouirait à l'ombre de son clocher natal.

De retour à St-François en 1978, tout de suite, il s'impliquait dans divers organismes tout en intensifiant ses recherches sur l'histoire de la paroisse et de ses habitants. Habitué au travail qui se doit d'être efficace,

il publiait dès 1979, en collaboration avec Robert Lamonde, médecin, un autre fils de St-François, «La chronique de St-François de la Rivière-du-Sud». Cette première publication serait le livre-vedette des fêtes du 250^e anniversaire de notre paroisse. En cette même année faste, il organisait le ralliement des familles Bonneau, également à St-François. Par ces deux initiatives, M. Louis-Philippe Bonneau nous indiquait que le nouveau champ de ses activités serait l'histoire de la paroisse et de ses familles; les plus nombreuses ayant sa priorité.

Pour donner un cadre à ces activités de recherche, il fonda en 1980, en collaboration avec quelques paroissiennes et paroissiens, «la Société de Conservation du Patrimoine de St-François de la Rivière-du-Sud inc.». Très bientôt, les gens de St-François se sont aperçus que cette nouvelle société avait l'intention d'être un groupe d'action. L'un de ses premiers gestes fut de faire reconnaître par les autorités gouvernementales, les lieux où sont construits l'Église, le presbytère, le vieux presbytère et le couvent (le plus ancien couvent de la Rive-sud), comme «Site historique». Puis, par l'obtention de subventions, en collaboration avec les autorités paroissiales et en regroupant un certain nombre de bénévoles, avec le curé Louis Pelletier comme contre-maître, la Société de Conservation du Patrimoine, réalisa la réfection du vieux presbytère et lui donna, tout comme à l'ancien couvent, une nouvelle vocation.

En mai 1981, comme président de la Société de Conservation du Patrimoine, M. Louis-Philippe Bonneau était très heureux d'annoncer à la population de St-François qu'elle avait maintenant une bibliothèque publique à sa disposition. À ce moment, ce que la population de St-François ne savait pas, c'est le nombre d'heures passées en compagnie de M. Jacques Chabot, dans les librairies de livres d'occasion pour sélectionner ceux auxquels il reconnaissait de la valeur.

Pour compléter ces achats il avait fait appel à sa générosité, comme il continuera de le faire jusqu'à sa mort, en nous gratifiant de volumes venant de sa bibliothèque personnelle. Grâce à quelques autres bénévoles, tous ces livres ont été réparés, recouverts, codifiés et

dotés de pochettes et de cartes pour le prêt. Et il faut à nouveau souligner le dévouement et le talent du curé Louis Pelletier pour l'aménagement de cette première bibliothèque. Le résultat de toutes ces peines était là, St-François avait une bibliothèque respectable de quelque 6,000 volumes. En somme, les premiers membres de la Société de Conservation du Patrimoine formaient une équipe efficace.

À travers ces nombreuses réalisations, M. Louis-Philippe Bonneau poursuivait ses recherches dans les archives paroissiales et provinciales. Que de longues journées consacrées à scruter, lire, et déchiffrer en compagnie de M. Gérard Lamonde, les documents d'archives, soit aux bureaux d'enregistrement de St-Raphaël et Montmagny, soit aux Archives nationales de Québec. Cependant, pour lui, ce n'est pas seulement un passe-temps, un sain plaisir d'intellectuel, car il poursuivait un but bien précis: retracer l'histoire de nos ancêtres et la publier.

Dès 1983, il fait paraître «Les Bonneau en Amérique» et successivement, en 1985-86-87-88-89-90, sont édités les livres sur les familles Blais, Garant, Marceau, Boulet, Morin, Roy, Martineau, Gendron, Théberge. Pendant cette même période, il publie «L'histoire de la Seigneurie Bellechasse-Berthier», et «La Corriveau», alors que M. Gérard Lamonde, un autre pilier de la Société de Conservation du Patrimoine, publiait «Les baptêmes», «Les mariages», et «Les sépultures» de St-François de la Rivière-du-Sud. M. Jacques Chabot, pour sa part, colligeait une bonne partie de ces textes sur ordinateur et s'occupait de négocier avec les éditeurs et les relieurs. La dernière publication de M. Louis-Philippe Bonneau est un ouvrage dont il se disait très fier au moment de son lancement c'est-à-dire: «L'Histoire religieuse de St-François de la Rivière-du-Sud» parut en 1992.

Malgré ce temps considérable consacré à la recherche de documents authentiques d'archives et à l'écriture, M. Louis-Philippe Bonneau a collaboré étroitement avec la Société d'histoire de la Côte-du-Sud qui, en 1989, l'a honoré du «Mérite historique régional». Devant un si grand nombre de réalisations, nous, citoyens de St-François, sommes étonnés au plus haut point et nous ne savons pas trop comment lui dire notre reconnaissance.

À l'épouse de M. Louis-Philippe Bonneau, madame Agathe Tremblay-Bonneau et à ses enfants nous voulons témoigner de l'admiration et de la reconnaissance qui nous animent envers celui que nous regrettons avec eux.

Avec la collaboration de quelques bénévoles, tous(toutes) aussi impliqués(es) les uns(unes) que les autres, il nous a révélé un trésor inestimable. En retournant dans le passé pour connaître les faits et gestes et même les sentiments et les passions de ceux et celles qui nous ont précédés dans la vie, il a mis à jour leur âme ainsi que leur fierté d'avoir été les bâtisseurs de ce qui nous appartient maintenant. Nous lui sommes reconnaissants de nous avoir donné le goût de mieux reconnaître et conserver en haute estime ce qu'ils ont édifié.

Au nom de l'ensemble des bénévoles de la Société de Conservation du Patrimoine de St-François, je vous dis que nous regretterons sa présence à nos réunions mensuelles. Il sera absent tout en restant présent, puisque nous lui sommes redevables d'un grand nombre de livres, de revues et de documents d'archives dans lesquels il a puisé si abondamment, et dont il a fait don à la Société de Conservation du Patrimoine. Si on ajoute à ces dons les volumes dont la Société a fait l'acquisition au cours des dernières années, nous constatons avec fierté que nous avons entre les mains une somme de documents qui peuvent constituer la base «d'un fonds de recherche» extrêmement intéressant.

C'est à travers la générosité de ces dons et l'ensemble de ses réalisations que nous le retrouverons et que nous sentirons son soutien dans nos initiatives.

En nous quittant, il a souhaité que d'autres s'impliquent maintenant et apportent leur savoir-faire et leurs connaissances à la poursuite de l'oeuvre commencée. Dans l'immédiat, nous pouvons lui dire, en tant que membres de la Société de Conservation du Patrimoine de St-François de la Rivière-du-Sud, que nous nous sentons enthousiastes à l'idée de continuer le sillon qu'il a tracé et nous sommes confiants que d'autres personnes viendront enrichir notre équipe.

MERCI, MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE BONNEAU!

Jacques Boulet, Président
de la Société de Conservation
du Patrimoine de la Rivière-du-Sud inc.

Une date mémorable...11 septembre 1995 Ouverture officielle de notre bibliothèque.

Un an ...Ça se fête!

Nous avons pu apprécier la fidélité, la satisfaction ainsi que l'appui de plusieurs lecteurs et lectrices de tous âges. Et le plus beau, c'est la certitude que nous avons de pouvoir en accueillir davantage afin de leur faire partager le plaisir de lire. Le local de la bibliothèque du Rocher vous offre une ouverture sur le monde, un voyage du bout des yeux... Mais, il faut consentir au départ!...

Vendredi 4 octobre, de 13h30 à 15h: Invitation aux aînés, 60 ans et plus, abonnés ou non.

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur une bibliothèque... En effet, vous êtes chaleureusement invités à venir rencontrer la responsable, Mme Lucille Kirouac et plusieurs bénévoles heureuses de vous familiariser avec les services offerts à la bibliothèque. Nous avons préparé une liste de volumes choisis pour vous et dont certains seront à portée de la main. Vous aurez donc toute liberté de les manipuler. Il est à noter que madame Judith Gosselin-Doucet, auteure de la biographie de sa mère "Le destin de Marie-Éva" sera présente et dédicacera son livre aux acheteurs. D'autre part, il y aura distribution au hasard de plusieurs livres du 100e anniversaire de l'Industrie Garant et le livre "Le destin de Marie-Éva" sera tiré au sort parmi les visiteurs. **Nous serons là pour vous!**

Dimanche 6 octobre, de 10h30 à 16h30: «Journée portes ouvertes»

Au cours de cette journée, tous les services et activités qui ont habituellement cours à la bibliothèque seront en opération. Des bénévoles accompagneront les personnes désireuses de s'informer sur le fonctionnement de la bibliothèque. Vous pourrez également renouveler votre abonnement (sans frais, mais avec la carte). Et ceux qui souhaitent devenir membres (au coût de 35¢), pourront s'ils le désirent repartir avec un choix de livres empruntés. Madame Judith Gosselin-Doucet sera sur place de 10h30 à 12h et de 14h à 16h pour dédicacer son livre et s'entretenir avec ceux et celles qui le souhaiteraient.

TIRAGE à 15h45 de L'histoire religieuse de St-François par M. Ls-P. Bonneau, Chronique de St-François de la Rivière du Sud par MM. Ls-P. Bonneau et Robert Lamonde, et Le destin de Marie-Éva de Judith Gosselin-Doucet.

Tous sont invités; abonnés et non-abonnés.

EN BREF...

- Veuillez noter que la bibliothèque **SERA FERMÉE** le **lundi 14 octobre**, jour férié.
- **Création d'une histoire** pour les 7 à 12 ans, (Maison de la paroisse) la carte de membre est obligatoire. Contactez Liliane pour information au 259-7073 (On peut s'abonner au coût minime de 35¢).
- **Heure du conte** (Bibl. du Rocher) pour les 4 à 7 ans: Isabelle, au 259-2585.

Toutes les informations relatives à ces activités qui débiteront le 5 octobre sont présentement disponibles à la bibliothèque du Rocher.

Venez aux heures d'ouverture.

--- Internet s'en vient! ---

Pour les communications,
Renée Legault

Faites un choix éclairé!

Visitez chaque pièce de votre maison comme si vous y étiez réellement «Avant sa construction»

LARRISE
MAISONS 4 DIMENSION

MONTMAGNY 240, Des Ateliers 248-0401	QUÉBEC 2540, Boul. Hamel 683-3343	RIMOUSKI 231, Des Sorbiers 724-7726	CHICOUTIMI Place du Royaume 543-1212
--	---	---	--

par Jean-François Noël

Le marché du travail et l'avenir des jeunes.

On parle ici de trois concepts, qui, à eux seuls, de façon individuelle ont su remplir à ce jour des bibliothèques entières en matière de recherches de toutes sortes. Que l'on parle de marché du travail, d'avenir ou encore des jeunes, tous avons une et généralement plusieurs opinions en la matière.

Teintées de positivisme ou encore de négativisme, sur quels fondements reposent ces dernières? Posez-vous la question à ce moment, pendant que vous lisez ce texte. *Lorsque j'émetts une opinion sur l'avenir des jeunes face à la réalité du marché du travail, de quel type d'opinions s'agit-il?* Et ensuite, demandez-vous: *Quelle est la portée de vos opinions?*

Pourquoi faire cet exercice? D'une part pour éviter les opinions dites «gratuites» et d'autre part pour éventuellement être en mesure de nuancer ce que l'on avance. L'avenir des jeunes d'aujourd'hui est-elle si différente de celle des années passées? Lors d'un récent reportage à la télévision, on pouvait entendre un chercheur affirmer que lorsqu'on fouille des textes historiques, on est en mesure d'y lire, pratiquement les mêmes choses qu'aujourd'hui, c'est-à-dire que les jeunes ne reflètent pas vraiment ce que l'on attend d'eux, qu'ils ont des comportements plutôt rébarbatifs, qu'ils n'ont pas vraiment d'avenir, etc.

Est-il vrai alors que l'on puisse affirmer que les jeunes, il y a 300, voire même 500 ans et plus, avaient une panoplie de comportements semblables à ceux des jeunes d'aujourd'hui? *Oui.*

Est-il vrai qu'ils agissaient de la sorte pour les mêmes motifs qu'aujourd'hui? *Attention à ce que vous allez répondre! Peut-être que oui, mais c'est discutable...* Voilà le genre d'attitudes que l'on pourrait qualifier de constructives ou même proactives, c'est-à-dire agissant à titre de prévention.

D'affirmer que les jeunes d'aujourd'hui n'ont pas d'avenir sur le marché du travail ou encore qu'ils sont moins débrouillards qu'avant est le type d'affirmations

gratuites qui ne sert absolument à rien. De plus, dans la grande majorité des cas, ces affirmations reposent sur des mythes qui se transmettent de génération en génération. Conséquence: On fait de moins en moins confiance à la relève.

Certes, il serait faux de dire que le marché du travail n'est pas difficile au point de vue de la compétitivité et de tout ce qui est relatif à ses exigences. Par ailleurs, est-ce si catastrophique que ce qu'on a tendance à en dire?

Selon certaines statistiques, les jeunes adultes d'aujourd'hui doivent s'attendre à changer d'emploi au moins 7 fois pendant leur vie. De cumuler deux ou trois emplois à temps partiel en même temps pour avoir une équivalence de temps plein. Et puis après? Si c'était ça la réalité d'aujourd'hui, pour reprendre l'expression d'un diplômé universitaire qui, lors d'un second reportage télévisé, tentait depuis déjà trois ans de faire comprendre à ses parents, habitués à une grande et belle stabilité, que ce n'est pas parce qu'il travaille à temps partiel pour une ou deux compagnies que cela fait de lui un individu qui n'a pas encore une vraie «job». Après tout qu'est-ce qu'un «vrai» emploi en 1996?

Les jeunes d'aujourd'hui sont pleins de potentiel, même celui ou celle qui fait la manchette de toutes les réunions de professeurs et de parents à chaque trimestre et dont on ne sait plus trop quoi faire «avec». *Si on le changeait de classe? Si on augmentait le nombre d'heures qu'il doit passer après l'école avec son professeur? Si on pensait à l'école privée? Si on coupait ses heures de sortie avec ses amis? Si on... Si on... Et si on...*

Avouez que, la plupart d'entre vous, avez en ce moment un visage en tête, qui vous rappelle l'élève «qui n'est pas du monde», pour reprendre une expression très populaire. Et pour ceux pour qui le visage qu'ils ont en tête est celui qu'il voit dans le miroir à tous les matins, vous pourriez certainement être en mesure d'énumérer une panoplie complète d'éléments de chantage que l'on a pu utiliser contre vous.

Si on... Si on... Et si on se demandait plus souvent pourquoi un jeune agit de telle ou telle façon? Avez-vous déjà assisté à une réunion de parents ou de professeurs

COMMENT ÇA VA? (suite)

ou encore d'intervenants de toutes sortes pendant laquelle on a mentionné ce que pensait l'étudiant ou l'étudiante face à ses comportements, à sa façon d'agir avec ses amis, ses professeurs, etc.? Que si lui aussi, il lui arrivait d'avoir de la peine lorsqu'on agit de la sorte avec lui? Pas souvent n'est-ce pas!

C'est parfois surprenant de constater tout ce que l'on peut apprendre des jeunes lorsqu'on leur fait confiance. Mais pour ce faire, il faut d'abord leur donner la parole et ce, pas de n'importe quelle manière.

L'autre jour, en revenant de travailler, on pouvait entendre à la radio pendant une interview, un chef de police de la région de Québec affirmer et ce, sans preuves, que s'il y avait eu erreur de procédure dans une intervention policière particulière, que cela devait être dû au fait qu'il devait s'agir de jeunes policiers. Est-ce vraiment approprié comme réponse? Si on demeure

dans cet ordre d'idées, on pourrait également affirmer qu'en tant que chef de police, il doit avoir droit de regard et d'opinion sur les agents qui sont embauchés chez-lui... Et donc partant de ce fait qu'il a, lui aussi, commis une faute professionnelle en embauchant des policiers incompetents, si évidemment c'est le cas... On pourrait continuer ainsi pendant longtemps n'est-ce pas? Et ça donnerait quoi? Pas grand chose, sauf d'entretenir un mythe de plus envers les jeunes.

En cherchant continuellement à identifier le ou les coupables de tels comportements, on passe généralement à côté de ce qui pourrait expliquer ces derniers et ainsi pouvoir intervenir d'une façon intelligente et proactive.

Enfin, ce genre de débat peut être discutable à tous points de vue, c'est d'ailleurs ce qui rend la chose intéressante. Nous aurons la chance d'y revenir.

Vente & Adm.: (418) 259-7721

Fax: (418) 259-7725

Québec: 1-800-463-7022

Ontario & Maritimes: 1-800-463-7050

MEUBLES

Morigeau

LTÉE

25, rue de L'Étang
Saint-François, (B.P. Morigeau)
Cté Montmagny, QC G0R 2G0

CERCLE DE FERMIERES

Réunion mensuelle du Cercle de Fermières, ce mercredi, le 2 octobre, à 20h00 au local habituel. La présence de chacune de vous est toujours bien appréciée, nous vous attendons en grand nombre. Bienvenue à toutes.

Travaux du mois:

- Invité
- Cueillette des conserves pour la fondation OLO
- «Les comités ça me concerne».
- Déjeuner au Festival de l'Oie (22 octobre, 8h15)
- Revision des règlements généraux et adoption de la régie interne
- Regard sur l'Actuel.

Pensée du mois:

« Nous avons tous cinq sens; le sixième (le bon sens) est le plus important.

Les Fermières

Solutions de la page 20

BAGUE

- 1- CHASSEUR
- 2- MATOU
- 3- JONGLER
- 4- CONSEILLER
- 5- TOURNOYER
- 6- CHALUMEAU
- 7- CONFORT
- 8- ENNEIGER
- 9- INTIMIDER
- 10- REFLEXE

SALON KARO

4 Rue Boivin
St-François
Montmagny
GOR 3A0

Carole Guillemette, prop.



259-7117



La Maison Funéraire Laurent Normand inc.

Pierre Normand T.D.L.
Président

116, av. Ste-Julie, Montmagny (Québec), G5V 2M1
Tél.: (418) 248-0545 Fax: (418) 248-2621

RESTAURANT L'ARRÊT STOP

Autoroute 20, Sortie 364
Berthier-sur-Mer / St-François
Tél.: (418) 259-7704

- RÉUNION DE GROUPE
- COMMANDE POUR APPORTER



HEURES D'OUVERTURE:

Dimanche au jeudi:
6.00 a.m. à 11.00 p.m.
Vendredi et samedi:
6.00 a.m. à 2.00 a.m.

PHILIAS BLAIS & FILS ENR

EXCAVATION - TERRASSEMENT
DÉNEIGEMENT
TRANSPORT & ÉPANDAGE



Terre-noire - Terre à jardin -
Terre à pelouse - Sable - Gravier
Remplissage - Tuff - Concassé



- Vente & installation de fosse septique & champs d'épuration
- Installateur autorisé système Ecoflo (traitement des eaux usées)

Jacques Blais
Tél.: (418) 259-7841

218, Rivière-Sud, St-François
Montmagny (Qué.) GOR 3A0





LOUIS-M. GARANT CONSULTANTS INC.

Les spécialistes en Marketing
Parrainage d'entreprises
Aide à la direction lors d'acquisitions d'entreprises
Experts-conseils auprès de la haute direction

2, rue Boivin, St-François QC G0R 3A0
Tel : 418 259 2616

LA "PATMOBILE" A MAINTENANT UN PIED À TERRE À MONTMAGNY

MAINTENANT
140, rue Principale
ST-PIERRE

EST DÉMÉNAGÉ
Sortie autoroute 20, St-Pierre



A VOTRE SERVICE DEPUIS 20 ANS

LA RECETTE DE L'ÉCHO

Santé

Saviez-vous que:

Le bon, des herbes et des épices, sans les calories!

La nature est une source de délices inépuisables. Herbes et épices en font partie! Elles vous offrent la saveur, sans les calories. Alors pourquoi s'en passer?

(Suite du mois dernier)

Laurier: Ajouter dans tous les ragoûts, sans oublier la sauce tomate qui ne saurait s'en passer.

Cannelle: En pluie sur du fromage cottage ou des fruits cuits. En bâtonnets dans le café, le thé.

Cornichons: Essayez-les avec les pommes de terre nouvelles, dans la salade de concombre, sur le saumon et avec les côtelettes d'agneau.

Marjolaine: Un bien joli nom pour une herbe qui parfume avec autant de délicatesse les plats aux tomates que les oeufs brouillés, la soupe minestrone, la soupe aux palourdes, les carottes, les zuchinis...

Noix muscade: Épinard, fève de Lima, chou-fleur gagnent à connaître cette noble épice.

Graines de pavot: Broyées, elles donnent un bon goût aux nouilles.

Estragon: Relève délicieusement les plats aux oeufs et le poulet.

Les Fermières



Fenêtres Montmagny Inc.

C.P. 160, St-François, Montmagny, (Québec) G0R 3A0
Bur.: (418) 259-7763 Qué.: (418) 692-0659
Fax: (418) 259-7236 Mtl.: (514) 848-7174

Au
145, Boul Taché
MONTMAGNY

2
services
sous un
même toit!



Lebeau
VITRES D'AUTOS

148, boul. Taché Ouest, Montmagny

Tél: (418) 248-8444

Centre de Pneus Ouellet



Réparation et vente de pneus
Auto, ferme et camionnette

145, boul. Taché Ouest
MONTMAGNY

Tél: (418) 248-2296

259-7151

dépanneur

ULTRA

**L'automne... c'est connu,
les arbres perdent leurs feuilles
et les rumeurs, c'est à travers les
branches que nous les entendons...**

- **On a entendu dire...** qu'au dépanneur, ils vendaient des billets pour le concert de Noël d'Alain Morisod & Sweet People, le 2 décembre 96 à l'église St-Thomas de Montmagny... C'est vrai...
- **On a entendu dire...** qu'au dépanneur, ils avaient des articles promotionnels de Molson-O'Keefe comme des manteaux, des gilets, des casquettes, plaques d'auto, etc... C'est vrai...
- **On a entendu dire...** qu'au dépanneur, ils se préparaient à fêter l'Halloween en GRAND et que les enfants y seront chaleureusement accueillis... C'est vrai...
- **Et aussi...** qu'ils avaient de nouvelles sortes de bière dont la fameuse "Bull Max" vendu en format de 1.18 litre à un prix ridiculement bas... C'est vrai...
- **Qu'ils avaient reçu...** de nouvelles sortes de vin d'excellente qualité
- **Qu'il y a...** à tous les mois un "SPÉCIAL" sur les caisses de 24 bouteilles de bière... Hé oui!...
- **Que les petits muffins...** à l'érable et aux pommes sont si bons qu'ils ont de la difficulté à en garder!... C'est vrai...
- **Qu'à la fin d'octobre...** ils préparent quelque chose de spécial...

333, Ch. St-François O.

par Daniel Morin

Pour des prunes

Si le mois d'octobre est celui des citrouilles, septembre 1996 aura été celui des prunes. Des bleues, des jaunes, des violacées, des rondes, des allongées, des pâteuses et des juteuses, les pruniers en regorgeaient. Certaines branches ressemblaient à des grappes de raisins. Même les vieux arbres ont été généreux, nous rappelant qu'ils sont bien enracinés dans le terroir.

La culture des pruniers est une ancienne tradition de la Côte-du-Sud. Des notes de 1712 nous révèlent qu'ils sont bien implantés entre la Pointe-à-la-Caille (Montmagny) et la rivière Trois-Saumons. Le Frère Marie-Victorin, dans sa Flore Laurentienne, écrit que Jacques Cartier a vu des pruniers sur l'Île d'Orléans. Le frère parle aussi d'une variété à fruits jaunes cultivée dans la région de Québec depuis le régime français. Il mentionne enfin un genre de prunier nommé Prunier de l'Islet.

À partir de 1850, notre région acquiert une réputation enviable en matière de culture fruitière. Des personnes comme Jean-Charles Chapais, un des Pères de la Congrégation, la développent dans Kamouraska-L'Islet. Ils remettent en valeur de vieilles variétés de prunes comme la Damas violette et la Reine-Claude de Montmorency. On en vend jusqu'à Montréal mais la concurrence est forte et le commerce ne prend pas d'expansion.

L'attachement des Sudcôtois à leurs pruniers ne s'est pas perdu pour autant puisque nos arbres n'ont pas disparu. À St-André de Kamouraska, un ancien verger de pruniers vient d'être restauré afin de préserver ce patrimoine vivant. Il est ouvert au public sous le vocable de Maison de la prune. C'est une visite à faire en septembre prochain pour regoûter à l'histoire.

Source: Histoire de la Côte-du-Sud, sous la direction d'Alain Laberge, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993.

ROY

PRODUITS TUBULAIRES ROY INC.

52, boul. Morgeau
St-François de Montmagny, QC G0R 2G0

Tél.: (418) 259-2711
Fax: (418) 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

AUTOPRO

CARROSSERIE

GARANTIE NATIONALE

tant que vous êtes
propriétaire de votre
véhicule

- Service de "Frame Master"
- Installation de pare-brise
- Voitures de courtoisie
- Estimation gratuite

**VOTRE VÉHICULE EST VOTRE FIERTÉ,
VOTRE SATISFACTION EST LA NÔTRE !**

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4^e Rue, Montmagny

Tél.: (418) 248-5822

Fax: (418) 248-7071 Réa.: (418) 248-6072

PLUS DE 39 ANS D'EXPÉRIENCE

**SERVICE DE BULLDOZER
& PELLE HYDRAULIQUE**

Aimé Proulx



660, Rang du Milieu
St-Pierre, Montmagny, GOR 4B0

248-3310



MOULÉES - QUINCAILLERIE - MATÉRIAUX



34, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
ST-FRANÇOIS, CTÉ MONTMAGNY
(QUÉBEC) GOR 3AO
Tél.: (418) 259-7715
Fax: (418) 259-7717

23, PRINCIPALE EST
BERTHIER-SUR-MER
(QUÉBEC) GOR 1EO
Tél.: (418) 259-7718
Fax: (418) 259-7719

25, OLIVIER MOREL
LA DURANTAYE
(QUÉBEC) GOR 1WO
Tél.: (418) 884-2802
Fax: (418) 884-2803



**Casse-Croûte
CHEZ MIKE**

570, Chemin St-François O.

259-2447

PAS DE TAXES



SUR LA PEINTURE!

TAPIS MONTMAGNY ENR.

391, Boul. Taché Est

248-7840

Sécession ou séparation? Là est la question!

Séparation et sécession sont des termes qui hantent librement le vocabulaire politique depuis ces deux dernières années. Leur utilisation se restreint malheureusement à une coordination téléologique qui noie le discours, le glisse sous un imbroglio incommensurable. Ce sont deux termes pourtant «distincts» mais utilisés dans une proximité dangereuse. Dans presque tous les esprits, les mots sécession et séparation partagent la même réalité: même les dictionnaires usuels les confondent et les apparentent; la sécession est généralement définie comme une action séparatrice d'une fraction de la population pour former un État, alors que la séparation est fixée sous la forme d'une action séparatrice et isolatrice.

Dès lors, la question qui surgit est celle-ci: Est-ce légitime de fondre politiquement ensemble le sens de ces deux termes? Un «non» catégorique s'impose parce que ces deux mots font signes vers des objets relativement différents, alors que leur utilisation courante porte l'écho sourd et terrifiant du spectre de la «guerre de sécession» américaine (dont une analyse devrait normalement démontrer l'hypocrisie terminologique selon son rapport à l'esprit libéral américain et à sa relation avec l'autorité. Autrement dit, la «guerre d'indépendance» aurait dû porter le nom de «guerre de sécession» et vice versa. Au nom d'un *américan dream*, on a esthétisé à travers un endoctrinement institutionnel une problématique qui ne coïncidait nullement avec le beau, le bien et le bon.

Utilisation courante.

Comment nos politiciens canadiens se servent-ils en général du terme «sécession (qui plaît bien en tant que succédané de «séparation»)»? Les fédéralistes en usent de manière politique pour marquer une déchirure abyssale dans les relations canadiennes, tant au niveau socio-économique que politique. La sécession québécoise s'inscrirait dans une négation de l'autorité canadienne, de l'unité canadienne et consacrerait l'isolement absolu du Québec. Le recours au vocable «sécession» cible la peur et l'instabilité si redoutées actuellement

principalement en raison de la précarité de l'emploi ainsi que de la sacro-sainte compétitivité. Les souverainistes quant à eux usent du terme «sécession» de façon juridique en invoquant le droit international d'un peuple à son autodétermination comme justification préparatoire.

Qui a donc raison dans ce duel conceptuel? Selon moi, aucun des deux principaux protagonistes. Voyons pourquoi: Envers le fédéralistes qui maintiennent leur discours au niveau politique en invoquant l'autorité canadienne on doit dire que la sécession n'est possible que dans un environnement impérial et que le Canada n'est pas une Mère-patrie. La sécession n'est donc pas une problématique intra-Étatique. Envers les souverainistes, on doit conclure que leur revendication de l'autorité juridique internationale ne leur est d'aucun secours parce que, comme on vient de le soulever, le Québec ne subit pas extérieurement de contrainte impérialiste.

Le terme de sécession dans la politique canadienne n'a de réalité que dans la manipulation instrumentaliste politique, dans la manipulation de la population afin de la contraindre à demeurer dans la confusion et l'indécision. La politique est devenue une affaire linguistique et sémantique visant plus à embrouiller qu'à convaincre, et ce, en parlant de choses qui n'ont aucun sens telles que la primauté de l'emploi et de l'économie dans les livres gouvernementaux (1) ou la sécession.

À quoi bon cette rectification? L'intervention vise à montrer que l'emploi manifeste du terme «sécession» ancre la problématique québécoise ainsi que les discussions dans le vide virtuel du non-sens, dans des mots et dans des concepts qui sont des réalités étrangères au monde politique canadien. La principale conséquence se retrouve dans l'incapacité à s'entendre sur l'objet de la discussion; c'est la façon de le percevoir qui devrait dépendre de la somme des points de vues adoptés et non pas l'objet lui-même: et qui peut se comprendre quand dans le face à face si on discute sur deux choses différentes simultanément? On doit dire que l'indépendance

CHRONIQUE (suite)

d'un Québec n'est pas plus nécessaire du point de vue historique (par le droit juridique, et par l'achèvement dans une conscience nationale devant être manifestée) que criminelle sur celui de la morale (la conduite politique, à la limite).

Distinction.

Le mot sécession origine du latin *secessio* qui lui-même tire du côté de *secedere* qui porte en lui *cedere* qui exprime «s'en aller, marcher en s'éloignant». Pour un Romain, *secedere* était un terme judiciaire qui exprimait la défection de sujets soumis face à une autorité manifeste et reconnue (voir Estienne, Robert, *Thesaurus linguae latinae*, ou pour remonter plus loin, se référer aux mots grecs, μεταχωρησις et παραχωρησις. À l'origine de sa traduction française, le mot sécession s'écrivait *cécession* et manifestait sensiblement la même dimension que le terme actuel de sédition: «Soulèvement concerté et préparé contre l'autorité établie» (Voir le *Petit Larousse*, p.927).

À suivre le mois prochain...

Gary Gendron

(1) Aucun gouvernement ne peut créer des emplois si ce n'est dans la fonction publique et parapublique. Tout ce qu'il peut faire, c'est régler les questions politiques pressantes et de créer des conditions politiques stables afin d'attirer les investisseurs. De plus, à moins que le gouvernement ne trouve un remède à la compétitivité, ce que les syndicats de travailleurs ne peuvent faire, les emplois se feront de plus en plus rares. Que le débat politique sur la souveraineté ait dans un sens ou dans l'autre, la stagnation et la tergiversation n'ont plus leur place: les questions doivent trouver des réponses et ce n'est aucunement dans la fuite du politique vers l'économique qu'elles surgiront.



**LES
CONSTRUCTIONS
JEAN BOUCHER**

Entrepreneur Général
Rénovation-Construction

194 Rue Principale Ouest
Berthier-sur-mer, Qc.,
G0R 1E0
Tél.: (418) 259-2628

LIRE ET ÉCRIRE C'EST LA LIBERTÉ



et ça s'apprend

FORMATION DE BASE

- Vous voulez améliorer la façon de calculer au travail et dans la vie de tous les jours
- Vous voulez améliorer votre français au travail et dans la vie de tous les jours
- Additionner, soustraire multiplier, diviser
- Lire et comprendre des instructions (nouvel appareil...)
- Calculer avec les décimales (2.5 x 0.05 = ?)
- Lire et comprendre la majorité des textes (lettres, journal...)
- Calculer avec le pourcentage (7% de 3.25 = ?)
- Revoir la grammaire pour corriger ses fautes
- Calculer les fractions ordinaires (3 3/8 = 1 1/3 = ?)
- Perfectionner son français avec l'aide de l'ordinateur
- Utiliser le système de mesures anglais: (3 pouces et 7/8)
- Savoir se faire comprendre quand on écrit une lettre ou une note de service
- Utiliser le système de mesures métrique (3.25 mètres)
- Apprendre à trouver des informations (texte, dictionnaire...)
- Apprendre à résoudre des problèmes de la vie courante: règle de trois et problèmes écrits.

Contactez l'Éducation des Adultes
de votre Commission Scolaire

Centre Éducation des Adultes Montmagny
Jacqueline Labbé (418) 248-0181



COMMISSION
SCOLAIRE DE LA
CÔTE-DU-SUD

De retour à la source pour la préparation des repas

Les tendances à l'alimentation indiquent que les consommateurs se tournent de plus en plus vers les aliments de base et les aliments naturels pour mieux répondre à leur mode de vie d'aujourd'hui. L'apparition de gâteaux de pain, de pâté chinois et de roulés aux choux dans les comptoirs de produits congelés à l'épicerie confirme la chose.

Ces aliments répondent bien aux temps "maigres" d'aujourd'hui. Les repas simples sont économiques et aident les familles à mieux planifier leur budget. La situation reflète aussi une époque durant laquelle les membres de la famille partageaient les faits saillants de leur journée autour de la table.

Qu'il s'agisse d'une recette familiale ou de l'une de ces entrées, consultez la liste d'ingrédients pour en déterminer la teneur en gras. Souvent, les recettes peuvent être modifiées pour réduire la teneur en gras et mieux répondre aux besoins nutritifs courants. Voici quelques conseils:

- Au moins une fois la semaine, remplacez la viande par des oeufs ou des légumes.

- Au moment de faire une sauce au fromage ou une garniture à base de fromage, ajoutez du fromage à faible teneur en gras au fromage cheddar régulier. Ajoutez de la moutarde, de la sauce chili ou un peu de cari pour réhausser la saveur.

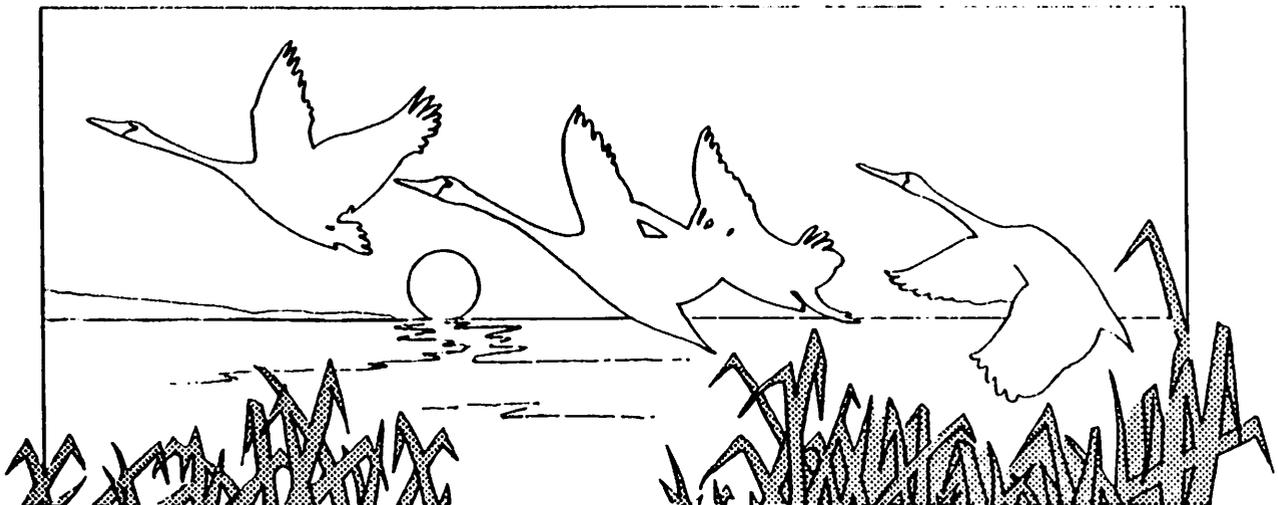
- La plupart des recettes ne seront pas affectées si vous réduisez la teneur en gras ou en sel. Commencez par en couper de petites quantités à la fois. Utilisez moins de ces ingrédients chaque fois que vous faites la recette, jusqu'au moment de déterminer la plus petite quantité qui donne toujours de bons résultats.

- Ajoutez du son au ragoûts, repas au four et aux salades pour assurer un supplément en fibres.

- Faites durer votre ragoût ou votre plat de légumes en remplaçant la viande par un supplément de légumes, de blé, du riz ou des légumineuses.

- Au lieu du sel, utilisez des herbes, des épices, de l'ail, des oignons ou du citron pour réhausser le goût de vos aliments.

Anne Kennedy, diététiste
Office canadien de la
commercialisation des oeufs





TÉL.: 248-2554
RÉS.: 259-2526

MARTIN PARÉ ENR.

ATELIER DE SOUDURE GÉNÉRALE
ARC ÉLECTRIQUE - GAZ - ALUMINIUM
VENTE DE MÉTAL -

389 A, BL. TACHÉ, MONTMAGNY G5V 1E3



MARCHÉ MORIGEAU ENR.

André Blais & France Marois
Propriétaires

ÉPICIER LICENCIÉ
Cassette Vidéo, Bureau Poste

64, Morigeau
St-François, Qué.
G0R 2G0

Tél.: (418) 259-7741

NOUS PRENONS SOIN DE VOTRE PELOUSE

- Estimation gratuite
- Fertilisation granulaire
- Contrôle des mauvaises herbes
- Aération

MONTMAGNY: **259-7700**
Aucun frais composez: **1-800-463-4877**
ST-JOSEPH DE BEAUCE: **397-5455**



Weed Man®

- EXCAVATION
- DRAINAGE
- TERRASSEMENT
- NIVELAGE

CHOIX VARIÉ DE MATÉRIEL NATUREL
TAMISÉ, CONCASSÉ EN: • TERRE NOIRE •
SABLE ET GRAVIER • PIERRE

- VENTE & INSTALLATION
DE FOSSES SEPTIQUES
- REPRÉSENTANT - instal-
lateur autorisé
SYSTÈME **ÉCOFLO**

ESTIMATION GRATUITE
14 ANS D'EXPÉRIENCE À VOTRE SERVICE
INFORMEZ-VOUS



TERRASSEMENTS Joncas & Frères inc.

241, route Normandie
Montmagny
Tél.: bur. (418) 248-2585
Fax: (418) 248-8387

Rés.: Martin 248-7186
Rés.: Rémi 248-6889
Rés.: Daniel 248-7818



BOUCHERIE Richard Morin

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, ch. St-François Ouest
St-François de Montmagny G0R 3A0
(418) 259-7783

SPECIAUX EN MAGASIN TOUTES LES SEMAINES

L'ÉCHO DES LOISIRS ET DES SPORTS



ouverture du sous-sol du Centre des Loisirs est prévue pour **lundi le 7 octobre prochain à 18h30**.

Les Loisirs St-François disposent d'équipements sportifs et récréatifs comme:

- | | |
|----------------------|----------------------|
| table de billard | télévision |
| table de Mississippi | radio |
| table de ping-pong | tire à l'arc |
| badminton | jeux de cartes, etc. |
| jeux vidéo | hockey cosum |

L'inscription pour le hockey cosum aura lieu, **jeudi et vendredi les 10 et 11 octobre prochains à 18h30**, au sous-sol des Loisirs. Cette inscription d'adresse aux garçons et filles de 3e, 4e, 5e et 6e année. Le coût d'inscription pour le hockey cosum au niveau primaire sera de 1.00\$ par individu. La saison régulière débutera vendredi le 18

octobre. Des prix de participation seront remis à la fin de la saison. Tout ça sous la supervision d'adultes qui agiront à titre d'entraîneurs.

Le hockey cosum pour le niveau secondaire débutera **vendredi le 11 octobre à 20h00**.

HORAIRE DE LA SAISON

Lundi au jeudi:	18h30	à	21h30
Vendredi:	18h30	à	23h00
Samedi:	13h à 16h et 18h30 à 22h		
Dimanche:	13h à 16h et 18h30 à 21h		

Pour plus d'informations, contactez

Jocelyne Noël 259-2454
Mario Marcoux 259-7929

À venir au mois de novembre, le super déjeuner cognac... Bonne saison et au plaisir de se rencontrer.

Jocelyne et Mario

MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

• TRANSPORT GÉNÉRAL
• TRANSPORT GRAVIER & SABLE

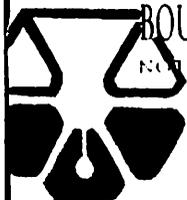
275 ouest, Boul. St-François
Saint-François, Cté Montmagny Qué. G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7789

Ligne directe (418) (819) (514): 1-800-463-8744

Pierre Garant
Tél: (418) 259-2655
Fax: (418) 259-2158



Weed Man
708 St-François O., C.P. 98
Saint-François, Québec
Canada G0R 3A0



BOULANGER DOLAN DENAULT
NOTAIRES & CONSEILLERS JURIDIQUES

M^e MARC BOULANGER
Notaire

70, rue de l'Anse, Montmagny (Québec), G5V 1G8 □ (418) 248-1414 · Téléc.: 248-8944



EMBALLAGES

St-François, (B.P. Morigeau)
Montmagny, Québec
G0R 2G0

Tél.: (418) 259-7710
Fax: (418) 259-7725

Choeur planétaire... ...pour un hymne à la paix

RONDE ET BLEUE

Créer un choeur planétaire chantant un HYMNE À LA PAIX pour saluer la venue de l'an 2000, voilà le propos de ronde et bleue. Ce choeur sera constitué de la plus grande partie possible de la population terrestre qui, unie dans une même vibration, chantera exactement au même moment, dans un même tempo et à la même hauteur, L'HYMNE À LA PAIX, chacun dans sa langue.

La réalisation de ce projet de Paix se fera en plusieurs étapes; RONDE ET BLEUE fait coïncider son lancement avec la prochaine Journée Internationale de la musique. Ainsi donc, le 1er octobre 1996 à 10h10 précisément (heure du Québec), où que vous soyez, à l'école, au travail ou ailleurs, en synchronisation avec toutes les stations de télévision qui diffuseront le message universel de Paix RONDE ET BLEUE à travers tout le Canada et ailleurs aussi, nous vous invitons à joindre vos espoirs aux nôtres en chantant avec conviction l'HYMNE À LA PAIX. Déjà dans plus de cent pays et en plus de cinquante langues, sur tous les continents et dans tous les fuseaux horaires, nous savons que des filles et des garçons dans des milliers de classes vont chanter avec nous, exactement au même moment, quelle que soit l'heure locale.

RONDE ET BLEUE vous donne un premier rendez-vous historique: l'heure de la Paix, le 1er octobre 1996, à 10h10. Juste après la création de notre choeur, nous annoncerons les deux prochaines étapes de l'odyssée RONDE ET BLEUE en route vers l'an 2000 avec un espoir nouveau, un espoir enfin planétaire

Place à l'espoir.

Nil Parent.

Les Équipements de Ferme

JÉAN-PAUL BONNEAU, prop.

VENTE & SERVICE

**918, Boul. St-François O., St-François
Cté Montmagny, G0R 3A0**

Tél.: 259-7289

Concours municipal d'embellissement

Soirée de remise des prix du 15 septembre 96

CATÉGORIE AMATEURS

- 1e prix: Marguerite Corriveau
2ième prix: Lise et Noël Pellerin
3ième prix: Marie-Claire et Bruno Gendron

CATÉGORIE FERMES

- 1e prix: Colette et Auguste Boulet
2ième prix: Suzanne et Simon Marceau
3ième prix: Suzanne et Luc Blais

CATÉGORIE PROFESSIONNELS

- 1e prix: Bernadette et Philippe Lamonde
2ième prix: Élizabeth et Léopold Lapointe
3ième prix: Thérèse et Hubert Théberge

Félicitations à tous les gagnants de la part du Journal l'Écho de St-François.

Hé les amis! Venez vous promener!

Un voyage est organisé le 30 octobre 1996
à Ste-Anne-des-Plaines,
journée pleine d'activités pour fêter l'Halloween.
Fin de la journée au Casino de Montréal.
69\$ (deux repas compris)

Pour informations Yvette Lamonde
259-7849

Voyage organisé au Saguenay

Visite guidée
des lieux touchés par les inondations
et de la vieille pulperie.
Prix: 69\$ tout compris
Date: 18 octobre 96
Informations: Benoît Blais
248-1095

LES JEUX DE L'ÉCHO

PROBLÈME NO 37

MINI DÉTENTE

MOT DE 5 LETTRES
LES DOIGTS

A	annulaire	articulé	aspire	B	bouger	C	court	croche	D	délier	droit	E	étirer	I	index	J	jointure	Jonc	L	la main	la peau	lever	limer	long	M	majeur	mobile	N	nerfs	O	ongle	orner	P	palper	paume	phalange	piano	Pierre	pointer	pouce	R	raide	rondeur	rudés	T	tâter	tenu	touche
---	-----------	----------	--------	---	--------	---	-------	--------	---	--------	-------	---	--------	---	-------	---	----------	------	---	---------	---------	-------	-------	------	---	--------	--------	---	-------	---	-------	-------	---	--------	-------	----------	-------	--------	---------	-------	---	-------	---------	-------	---	-------	------	--------

À COLORIER



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	E	H	C	U	O	T	N	I	A	M	A	L
2	U	G	U	T	A	R	O	N	A	I	P	E
3	A	S	N	T	R	O	N	D	E	U	R	V
4	E	B	E	A	E	U	R	E	R	I	T	E
5	P	R	T	D	L	R	O	X	R	O	C	R
6	A	O	I	A	U	A	E	C	P	U	I	U
7	L	A	I	E	C	R	H	I	O	E	A	T
8	R	R	J	N	I	R	E	P	L	A	P	N
9	E	A	O	P	T	R	O	G	A	E	G	I
10	M	J	S	F	R	E	N	C	U	U	D	O
11	I	A	U	E	A	O	R	E	H	O	M	J
12	L	O	N	G	M	O	B	I	L	E	B	E

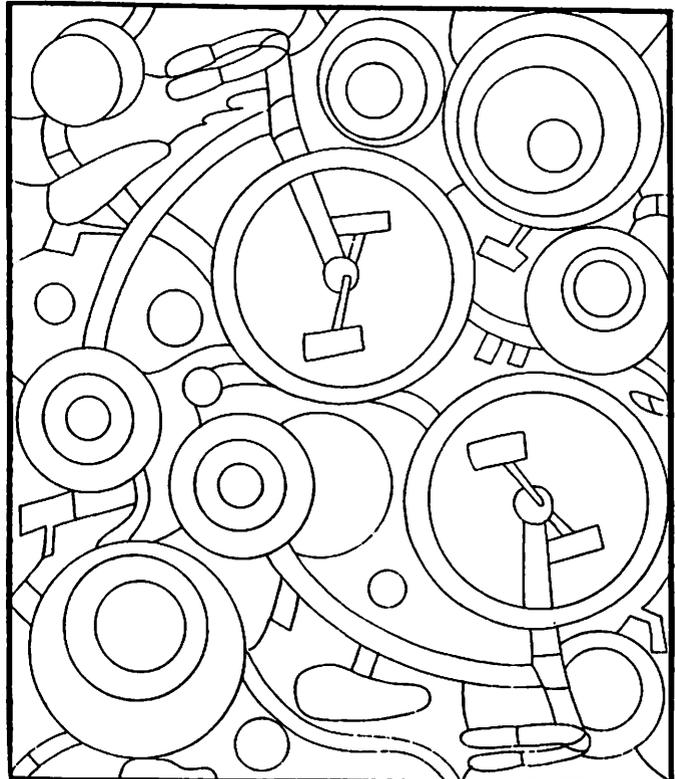
CATEGORIES

MOTS MELANGES

INDICES

1- AFFHRUUCE	METIER	TAXI
2- TAUOM	ANIMAL	CHAT
3- GOENJRL	CIRQUE	BOULE
4- DNIOEECGR	EMPLOI	RENOYER
5- RROONETUY	MOUVEMENT	PIVOTER
6- EUUHLCAA	APPAREIL	GAZ
7- RNTOOFC	LUXE	COMMODITE
8- GNNRIEEE	CLIMAT	HIVER
9- DTRMNIIE	SENTIMENT	EFFRAYER
10- XEEELRF	MOUVEMENT	REACTION

★ CHERCHE 2 TRICYCLES
COLORIE LES DEUX EN ROUGE

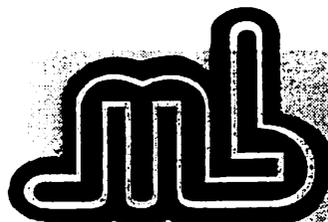


Solutions à la page 8

CALENDRIER DES ACTIVITÉS : OCTOBRE

Chez **BARNABÉ** c'est le **MOIS DE LA TÉLÉVISION - VIDÉO**

<i>dimanche</i>	<i>lundi</i>	<i>mardi</i> 1	<i>mercredi</i> 2	<i>jeudi</i> 3	<i>vendredi</i> 4	<i>samedi</i> 5
			RÉUNION CERCLE DES FERMIÈRES		Invitation aux aînés BIBLIO DU ROCHER	Début des activités Heure de Conte Création d'une histoire BIBLIO DU ROCHER
6 "Portes ouvertes" BIBLIO DU ROCHER	7 SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL	8	9	10	11	12
13 DATE DE TOMBÉE DE L'ÉCHO	14 ACTION DE GRÂCES BIBLIO du Rocher FERMÉ soir	15	16	17	18	19
20	21	22 DÉJEÛNER FESTIVAL DE L'OIE BLANCHE 8:15 (Fermières)	23	24	25	26
27	28	29	30	31		



MEUBLES

BARNABÉ

ST-VALLIER

SAINT-VALLIER

341, Boul. Saint-Valler

Bellechasse

418-884-2831

1-800-556-3559

SUZANNE VÉZINA / MICHEL VERRET, PROPRIÉTAIRES

octobre 96 • Écho de St-François • 21

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE ST-FRANCOIS DE LA RIVIERE DU SUD
COMTE DE MONTMAGNY

A une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le mardi 03 septembre 1996, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

A laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Henri Boulet, Norbert Morin, Alphonse Marceau et Joseph-Aimé Blais, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

IL EST PROPOSE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
APPUYE par monsieur Henri Boulet,
ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 05 août et celui de la séance ajournée du lundi 26 août 1996, ayant été remise à chacun, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSE par monsieur Henri Boulet,
APPUYE par monsieur Norbert Morin,
ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 05 août 1996 et celui de la séance ajournée du 26 août 1996 soient acceptés tels que déposés.

IL EST PROPOSE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
APPUYE par monsieur Norbert Morin,
ET RESOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

COMPTES A PAYER

Hydro-Québec, éclairage public juillet	521.40
Les Loisirs St-François, contribution municipale	10,000.00
Ebénisterie Clément enr, rajout d'un comptoir et modifications	569.77
Ville de Montmagny, droit de mutation (J-M Simard)	243.00
Québec-Téléphone, service et interurbains bureau	372.59
Québec-Téléphone, service et interurbains Garage	102.56
Hydro-Québec, électricité Pav. Bédard	36.53
Hydro-Québec, électricité Usine chloration	52.05
Hydro-Québec, électricité Bi-énergie M. Paroisse	40.65
Ministre Revenu Québec, remise d'août	3,505.45
Ministre Revenu National, remise d'août	2,850.10
CARRA, remise d'août	265.74
Roger Blais, chloration d'août	125.00
Régie Intermunicipale Anse-à-Gilles, enfouissement vidanges août	897.46
Richard Leblanc, enlèvement vidanges août	2,105.20
Jean-Yves Prévost, remb. frais déplacement août	88.56
Québectel Mobilité, service cellulaire	25.58
Bureautique Côte Sud, carpettes bureau et mise à jour Word Perfect	233.30

Le Peuple Côte Sud, avis public	246.14
Fleuriste Beau Site, 1 corbeille fleurs décès	61.54
Lemieux & Proulx, couvre-tapis bureau	26.47
U.M.R.C.Q., facturation DICOM	42.89
Weed Man, traitement déserbant	69.02
Comité d'embellissement, remb. film Comité d'embellissement	20.92
Comité d'embellissement, frais déplacement 71km x .30	21.30
Comité d'embellissement, remb. frais déplacement 65km x .30 19.50, repas (Juges prov.)	28.10
Les Produits J-P. Côté, chlore	709.02
Les Portes DIM inc., réparation porte Garage muni.	423.84
Signabec, panneaux signalisation	90.82
Michel Simard, honoraires travaux Pav. Bédard et voute au Centre des Loisirs	632.46
Prolab, graisse	212.23
Excavations Chanel & Fils, travail Montée des Prairies	4,717.74
Pavage Chabot, pavage et bordure Montée des Prairies + rue Boivin	8,873.68
Construction B.M.L., béton bitumineux + colle	592.91
Dépanneur Ultra, essence	
Camion inter	610.86
" incendie	30.25
Balai de rue	47.79
Tracteur tondeuse	59.00
Camion GM	44.02
Unibéton, 2 blocs de béton	791.92
56.98	
Equipement Bolduc inc., pièce équipement	221.75
Pompes Industrielles Ste-Foy, pièce pompe	381.90
Terrassements Joncas, gravier concassé	1,758.81
Philiass Blais & Fils, transport et épandage de matériel au Barrage + Garage	3,139.44
Soc. Coop. Agri. Riv. Sud, matériel divers voirie	557.90
Le Nettoyeur Magnymontois, nettoyage salopettes août	53.80
Breton Métal, matériel	58.80
Denis Blais, électricité voute (Centre des Loisirs)	604.74
Emilien Garant, 3½ heures pelle rétrocaveuse à \$25.00/heure	87.50
Les Extincteurs de Montmagny, recharger extincteur pompiers	34.19
Bossé et Frère, hose pelle rétrocaveuse	82.16
TY Moteurs, pièces équipements	20.58
Pétrole Montmagny, huile à fournaise Garage	206.08
U.A.P. inc., ruban électrique + nettoyant	32.55
Camions International Elite ltée, hose radiateur	34.64
Construction B.M.L., béton bitumineux	4,009.28
Blondeau Oxygène, location cylindre	8.69
Les Commerçants de la Chaudière, transport Dicom	9.51
Novicom 2000 inc., achat pager + programmation, réparation radio	589.09
Soc. Canadienne des Postes, envoi journal L'Echo (local)	43.23
	<u>51,607.06</u>

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de St-François de la Rivière du Sud a en disponibilité dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

POINTS MUNICIPAUX

INFORMATION SUR LES INONDATIONS DU 19 ET 20 JUILLET 1996

Les coûts précis des dégâts au lac et à la Montée des Prairies lors des pluies diluviennes du 19 et 20 juillet dernier sont les suivants:

A)	Martin Simard Transport inc.	6,271.37
B)	Terrassements Joncas et Frères inc.	1,758.81
C)	Philiias Blais et Fils enr.	2,968.51
D)	Excavations Chanel et Fils inc.	4,717.74
E)	Pompriers de Berthier-sur-Mer	328.19
F)	Pavage Chabot inc.	6,252.71

TOTAL: \$22,297.33

Photocopies à l'appui, il a été acheminé au ministère de la Sécurité publique, le 22 août dernier, une demande officielle d'assistance financière, accompagnée d'une copie du rapport d'inspection générale en provenance du ministère des Transports concernant l'état du pont enjambant la rivière Morigeau.

Après avoir reçu la demande d'assistance financière, des représentants de la Sécurité publique sont venus sur les lieux pour constater l'ampleur des dégâts. Ils sont repartis avec beaucoup de preuves (photos, cassettes vidéo etc...) Donc, le dossier suit son cours.

ARRETS-STOP AUX 4-CHEMINS

Le secrétaire a rejoint le ministère des Transports afin de coordonner les actions en ce qui concerne l'installation des 4 arrêts-stop. Deux sont de juridiction municipale, les deux autres relèvent du ministère. La Municipalité est prête, on attend plus que le signal en provenance de St-Jean-Port-Joli. Ça devrait se faire sous peu.

ETUDE DE CARACTERISATION

A titre informatif, l'étude de caractérisation ou site orphelin à Morigeau a été réalisée par la firme Ecosite lundi le 12 août dernier. Cinq puits de sondage ont été faits afin de vérifier s'il y a contamination et si c'est le cas, à quelle profondeur. Il y aura un supplément dans les coûts car une pelle rétrocaveuse ne pouvait descendre dans ce précipice, on a dû alors avoir recours à une plus grosse pelle.

Le rapport final devrait nous parvenir d'ici deux semaines environ.

REGLEMENT D'EMPRUNT POUR MAISON DE LA PAROISSE

A la séance du lundi 05 août, un avis de motion a été adopté à l'effet qu'un règlement d'emprunt de l'ordre de \$130,000.00 serait adopté lors d'une séance ultérieure pour la réfection des parements extérieurs de la Maison de la Paroisse.

Le ministère de la Culture a accepté le projet de réfection du bâtiment et a consenti une subvention de l'ordre de \$29,000.00 échelonnée sur une période de deux ans soit \$19,000.00 la première année et \$10,000.00 la deuxième.

La durée du règlement d'emprunt sera de 5 ans.

Hors, le Conseil municipal a mandaté le secrétaire de s'informer auprès du chargé de projet, en l'occurrence l'architecte Luc Fontaine, s'il était encore temps de réaliser ces travaux pour

cette année. Après discussion, l'architecte Luc Fontaine recommande de reporter les travaux au printemps prochain. Pourquoi? Parce que l'échéance serait trop serrée (attente du ministère des Affaires municipales de l'approbation du règlement d'emprunt environ 6 semaines, processus de soumissions publiques environ 1 mois) bref le début des travaux, dans le meilleur des cas, ne pourrait se faire avant la fin d'octobre ou le début de novembre. Cependant, rien n'empêche de se mettre prêt pour le printemps prochain.

M. Fontaine va transmettre un rapport d'expertise beaucoup plus détaillé que le précédent sur les travaux à réaliser avec les coûts s'y rattachant. Ce dernier rapport sera transmis au Conseil pour fin d'adoption. Si ce dernier rapport est accepté par le Conseil, il y aura lieu d'adopter le règlement d'emprunt par la suite et le faire approuver premièrement par les personnes habiles à voter et deuxièmement par le ministre des Affaires municipales. Après quoi, ce sera les soumissions publiques pour l'octroi du contrat.

ELECTIONS MUNICIPALES

A titre informatif, voici les conseillers sortants par ordre de siège:

Conseiller siège No 1:	M. Henri Boulet
" " No 5:	M. Joseph-Aimé Blais
" " No 6:	M. René Laflamme

Le premier jour pour produire une déclaration de candidature est le 6 septembre et le dernier jour est le 11 octobre 1996.

ASSOCIATION TOURISTIQUE CHAUDIÈRE-APPALACHES

L'Association touristique Chaudière-Appalaches invite la Municipalité à prendre part au développement actif du tourisme de la région en y devenant membre. Pour 1996, des retombées économiques de près de 100 millions de dollars et du travail pour 6,000 personnes dans la région Chaudière-Appalaches.

Le coût de la cotisation est le suivant:

Population 1,620 habitants x .10\$	=	162.00
TPS		11.34
TVQ		11.27
TOTAL:		<u>184.61\$</u>

CONSIDERANT QUE l'Association Touristique Chaudière-Appalaches génère des retombées économiques de près de 100 millions de dollars dans la région Chaudière-Appalaches;

CONSIDERANT QUE le tourisme procure des emplois à 6,000 personnes dans la région Chaudière-Appalaches;

IL EST PROPOSE par monsieur Alphonse Marceau,
APPUYE par monsieur Henri Boulet,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud accepte de payer une cotisation de l'ordre de cent quatre-vingt-quatre dollars et soixante et un sous (184,61\$) pour devenir membre de l'Association Touristique Chaudière-Appalaches 1996-1997.

REGLEMENT D'EMPRUNT POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS

A la séance du 05 août dernier, il a été présenté un avis de motion à l'effet qu'un règlement d'emprunt de l'ordre de \$315,000.00 va être adopté pour les honoraires professionnels (ingénieur, laboratoire, arpenteur, évaluateur, notaire, etc...) nécessaires à la confection des plans et devis du projet d'égout et d'aqueduc dans le secteur Morigeau et d'assainissement des eaux usées.

Durée: 20 ans
A qui: A toute la population

REGLEMENT NO 147-1996

ATTENDU QUE le projet d'assainissement des eaux de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud, dans le cadre du programme d'assainissement des eaux municipales a fait l'objet d'une révision complète le 22 janvier 1996;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a mis à la disposition de la Municipalité une enveloppe budgétaire de 2 700 000,00\$ pour la réalisation entière du projet qui lui est estimé préliminairement à 3 150 000,00\$;

ATTENDU QUE cette enveloppe budgétaire fixe le montant maximum des coûts admissibles qui seront remboursés à 85% par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE l'objectif du gouvernement du Québec est de terminer le programme d'assainissement des eaux municipales au plus tard le 31 décembre 1999;

ATTENDU QUE la volonté du Conseil municipal est de réaliser les travaux d'aqueduc et d'égout dans le secteur Morigeau et d'assainissement des eaux usées en 1997 si la population l'y autorise;

ATTENDU QU'une étape très importante avant l'exécution des travaux est la confection des plans et devis du projet. Habituellement, 10% de la valeur estimée des travaux y est consentie en honoraires professionnels (ingénieur, arpenteur, laboratoire, évaluateur, notaire, etc...) ce qui représente dans ce cas-ci, 315 000,00\$;

ATTENDU QU'un règlement d'emprunt dont l'unique objet est l'établissement de plan et de devis, ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter selon l'article 1061 du code municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 05 août dernier;

EN CONSEQUENCE,

IL EST PROPOSE par monsieur Alphonse Marceau,
APPUYE par monsieur Norbert Morin,
QUE le règlement suivant, portant le numéro 147-1996 est adopté.

**HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR CONFECTION DES PLANS ET DEVIS DU
PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES.**

- 1- Le Conseil décrète un règlement d'emprunt pour les honoraires professionnels (ingénieur, laboratoire, arpenteur, évaluateur, notaire, etc...) nécessaires à la confection des plans et devis du projet d'égout et d'aqueduc dans le secteur Morigeau et d'assainissement des eaux usées. Ci-joint en annexe, une estimation préliminaire du projet global. Cette estimation préliminaire globale porte le numéro de référence: M57-92-08 et a été préparée par monsieur Martin Lapointe, ingénieur associé chez B.P.R. ingénieurs-conseils. La date apparaissant sur ce document est le 5 juillet 1996.
- 2- Aux fins du présent règlement, le Conseil décrète une dépense n'excédant pas 315 000,00\$ telle que plus amplement détaillée à l'estimation préliminaire annexée au présent règlement. Et, pour se procurer cette somme, décrète un emprunt par billets jusqu'à concurrence du même montant pour une période de vingt ans.
- 3- Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier pour et au nom de la Municipalité et porteront la date de leur souscription.
- 4- Les billets seront remboursés en vingt ans conformément au tableau annexé au présent règlement et en faisant partie.
- 5- Les billets porteront intérêts à un taux n'excédant pas 15% l'an.
- 6- Les échéances en capital et intérêts seront payables à une institution financière reconnue.
- 7- Les intérêts seront payables semestriellement et les échéances en capital annuellement.
- 8- Il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé chaque année "sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur imposable, telle qu'elle apparait au rôle d'évaluation en vigueur chaque année" pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles conformément au tableau annexé au présent règlement.
- 9- Cependant, au lieu de prélever la taxes annuelle prévue à l'article précédent, le Conseil pourra affecter annuellement une portion des revenus généraux de la Municipalité, conformément aux dispositions de l'article 1072 du code municipal.
- 10- Le Conseil pourra affecter à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée à l'article 2.
- 11- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

La Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud a acquis les lots P-206, P-211 et P-212 officiellement depuis le 01 septembre dernier (situés dans la rue de l'Etang). Elle est également devenue propriétaire des écluses à cet endroit et c'est elle qui les opérera dorénavant. Hors, comme il y a maintenant de

l'eau dans le bassin, la Municipalité veut prendre les devants et passer un règlement empêchant tous les types d'embarcations à moteur (moto-marine comprise) de circuler sur le plan d'eau.

IL EST PROPOSE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
APPUYE par monsieur Henri Boulet,
ET RESOLU QU'un avis de motion est donné à l'effet qu'un règlement interdisant tous les types d'embarcations à moteur (moto-marine incluse) sur le plan d'eau à Morigeau, sera adopté lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal.

IL EST PROPOSE par monsieur Alphonse Marceau,
APPUYE par monsieur Henri Boulet,
ET RESOLU QUE la séance soit ajournée au 9 septembre 1996 prochain à vingt heures.

La séance se termine vers vingt et une heures et quarante minutes.

Adopté unanimement

Jacques Dumas, maire
Yves Laflamme, sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE ST-FRANCOIS DE LA RIVIERE DU SUD
COMTE DE MONTMAGNY

A une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud, dûment ajournée à ce jour lundi 09 septembre 1996 et tenue à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

A laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Henri Boulet, Alphonse Marceau, Denis Blais et Joseph-Aimé Blais, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,
APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,
ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

**NOMINATION SUR LE COMITE CONSULTATIF
D'URBANISME**

La Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud s'est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme en 1987. Le rôle du comité est de faire les recommandations nécessaires au Conseil municipal suivant les attributions des articles 146, 147 et 148 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

L'article 5 du règlement No 93-1987 stipule que les membres du comité sont nommés par résolution du Conseil municipal et le terme d'office de chacun est de deux ans. Par contre, un membre peut être nommé à nouveau sans limite de terme subséquent.

Ledit comité est constitué de 5 membres domiciliés et propriétaires dans la Municipalité. Une de ces personnes doit être membre du Conseil municipal. Jusqu'à maintenant, c'était M. René Laflamme qui avait été choisi parmi le Conseil. Comme son travail le retient à l'extérieur, M. Laflamme doit céder sa place à un autre membre du Conseil.

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,
APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,
ET RESOLU QUE le Conseil municipal de St-François de la
Rivière du Sud désigne M. Henri Boulet en tant que membre sur le
comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité en remplacement
de M. René Laflamme.

QUE cette nomination soit effective dès maintenant.

La Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud est
dotée d'un plan d'urbanisme et d'une réglementation d'urbanisme.
Le plan et la réglementation constituent les outils de
planification du développement et de l'aménagement de la
Municipalité. Environ 75 articles composent la réglementation
actuellement. Hors, le Conseil municipal veut amender le règlement
de zonage actuel et spécifiquement l'article 5.35.2 sur le
traitement et l'épandage de fumier.

IL EST PROPOSE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
APPUYE par monsieur Henri Boulet,
ET RESOLU QU'un avis de motion est donné à l'effet que le
Conseil municipal de St-François de la Rivière du Sud entend
amender lors d'une séance ultérieure, la réglementation d'urbanisme
touchant spécifiquement l'article 5.35.2 du règlement de zonage sur
le traitement et l'épandage de fumier. Dorénavant, des contrats
notariés pour des ententes d'épandage de même que des plans de
fertilisation seront exigés avant d'autoriser toute délivrance de
permis.

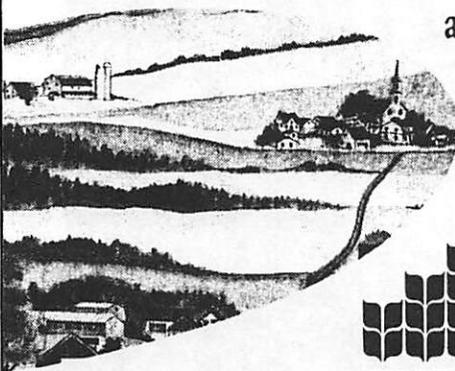
IL EST PROPOSE par monsieur Henri Boulet,
APPUYE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
ET RESOLU QUE la séance soit levée.

La séance se termine vers vingt heures et vingt minutes.

Adopté unanimement

Jacques Dumas, maire
Yves Laflamme, sec.-trés.

Promutuel Montmagny, un assureur au service des gens d'ici



PROMUTUEL
Montmagny

*Une équipe dynamique
et professionnelle à l'image et
à l'écoute des gens d'ici.*

*Des services personnalisés
entièrement offerts en région,
du tout premier contact jusqu'au
règlement d'un sinistre.*

Richard Galibois, agent
259-7405

ASSURANCE

habitation • automobile • commerciale • agricole • vie

MESSAGE IMPORTANT

ÉLECTION MUNICIPALE

Il est du devoir de l'électeur, de
s'assurer que son nom est ins-
crit sur la liste électorale, pour
exercer son droit de vote.

La liste est disponible pour
consultation au bureau muni-
cipal, aux heures d'ouverture.

Disponible pour tout genre d'encan

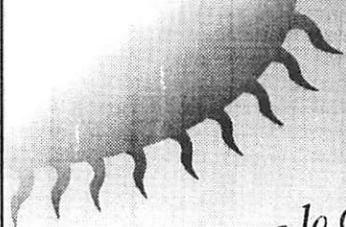
*Suivre la liste des encans à venir
dans «La terre de chez-nous»*



LES ENCANS BOULET INC.

Alfred Boulet

418-259-7086



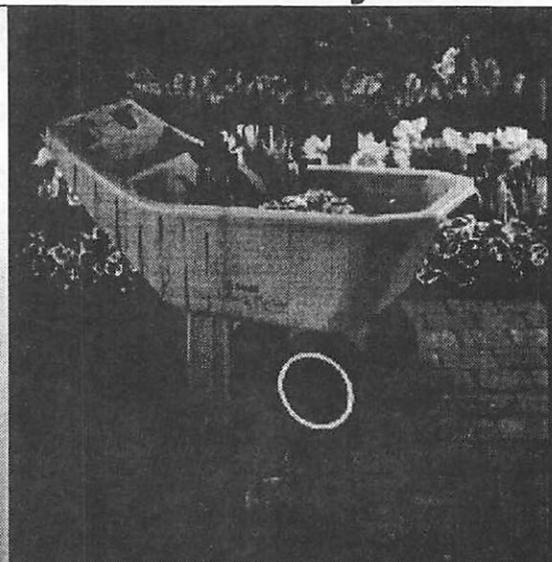
Quand on a le goût de bien jardiner...

- Capacité de 250 lb.
- Poignées positionnées de façon à vous faciliter la tâche.
- Plateau de rangement pratique.
- Roues larges extra-robustes pour une meilleure stabilité.

CARANT[®]

Easy Roller^{plus}

CHARIOT DE JARDIN



LES PETITES ANNONCES

de l'Écho

Je cherche une personne responsable, disponible et qui aime les enfants pour travailler quelques heures par semaine à la garderie Le Graffiti.

Tél.: 259-2746

Prématernelle 4 ans, le lundi et le mercredi, de 8h00 à 11h00. Débute le 23 septembre à la Garderie Le Graffiti enr.

Pour réserver: 259-2746

Entretien Ménager

D. PAQUET

Lavage de tapis
- meubles
- murs
- stores

Décapage
Cirage
Etc...



ESTIMATION GRATUITE

358, Chemin St-François, Montmagny, Québec - G0R 3A0
Tél.: (418) 259-2559



J.P. BOLDUC INC.

ASSURANCES GÉNÉRALES
ST-FRANCOIS Tél.: 259-7781

Simon Savoie C. d'A.Ass.
Lucie Bolduc C. d'A.Ass.

Rés.: 259-2296
Rés.: 259-2300

ASSURANCES-VIE, SALAIRE ET PLACEMENTS

Réal Fontaine A.V.C.
Francis Fontaine A.V.C.

Rés.: 246-5580
Rés.: 466-2176



TOUT POUR UNE ALIMENTATION
SAINE ET ÉQUILIBRÉE

- Pains complets
- Farine intégrale
- Céréales
- Noix et graines
- Légumineuses
- Pâtes alimentaires
- Fruits séchés
- Tartinages variés
- Suppléments
- Tisanes

Vente sur commande seulement

Edmond Proulx, propriétaire • St-François • 259-7824

PROMOPRIX

Pierre Martin

534, Ch. St-François O.
St-François - GOR 3A0
TÉL.: 259-7728

Les otites

Les maux d'oreilles peuvent être causés par une atteinte à la partie externe de l'oreille (otite externe), la partie interne de l'oreille (otite moyenne) ou occasionnellement, par d'autres structures de la tête, de la bouche ou du cou. L'auto-traitement des maux d'oreilles doit se limiter aux cas mineurs d'otite externe. Toutes les autres conditions doivent recevoir une attention médicale particulière.

Otite externe

On définit l'otite externe comme une inflammation de la partie externe du canal auditif.

L'otite du baigneur est la forme la plus commune de ce type d'otite. Dans un tel cas, l'exposition prolongée à la chaleur et à l'humidité et les modifications de pH favorisent la croissance de bactéries dans le canal auditif. L'otite externe peut aussi se développer suite à un traumatisme du canal auditif: nettoyage trop agressif de l'oreille, utilisation «d'outils» inappropriés pour le nettoyage (cure-dents, pince à cheveux, etc...)

Les symptômes se limitent à l'oreille atteinte. Au début, la personne atteinte ressent surtout des démangeaisons qui évoluent après quelques temps en douleurs modérées. Ces douleurs sont parfois aggravées par la mastication ou la manipulation du pavillon de l'oreille.

Traitement

Avant d'appliquer des gouttes otiques, il faut s'assurer que le canal auditif est propre. Le rinçage de l'oreille avec de l'eau tiède est habituellement suffisant. Asséchez avec une serviette propre. Évitez les cotons-tiges pour ne pas aggraver le traumatisme du canal auditif.

Les gouttes otiques disponibles sans ordonnance sont de 3 types:

- les antiseptiques, qui rétablissent le pH et diminuent la croissance des bactéries
- les antibiotiques, qui servent à combattre les infections bactériennes
- les anesthésiques locaux, qui diminuent la douleur

L'emploi de gouttes anesthésiques n'est généralement pas recommandé: celles-ci sont peu efficaces et causent parfois des allergies. Consultez votre pharmacien pour obtenir plus d'informations.

Prévention

Pour prévenir l'otite externe, on recommande:

- d'assécher les oreilles après la baignade
- d'éviter le nettoyage trop agressif des oreilles

En présence d'otite externe à répétition, l'utilisation préventive de gouttes antiseptiques peut être intéressante.

HEURES D'OUVERTURE

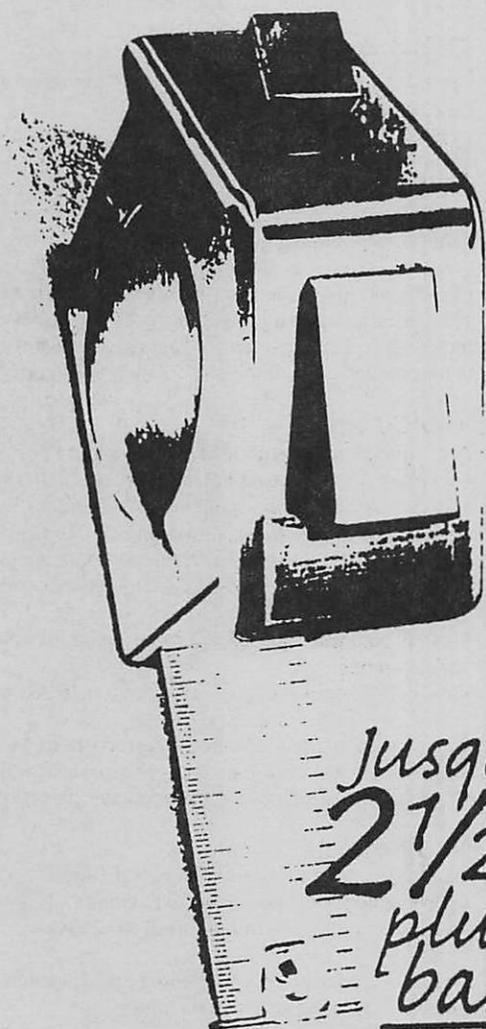
Lundi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h
Mar. Mer. Jeu.: 9h à midi • 13h30 à 17h
Vendredi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

LIVRAISON GRATUITE



La Caisse Populaire de St-François
de Montmagny

**PRÊT
POUR LA
RÉNO?**



*Jusqu'à
2 1/2%
plus
bas.*

**VOICI
UNE OFFRE
DE TAUX
À LA MESURE
DE VOS
PROJETS!**

Si vous prévoyez faire des rénovations et qu'il est plus avantageux pour vous d'opter pour un prêt personnel d'au moins 5 000 \$ pour financer votre projet, vous pourriez obtenir un rabais de taux pouvant atteindre jusqu'à 2 1/2%.

Le rabais, en vigueur jusqu'au 31 octobre 1996.

Informez-vous à nos conseillères.



Desjardins pour s'aider soi-même